



# CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC LAUREL

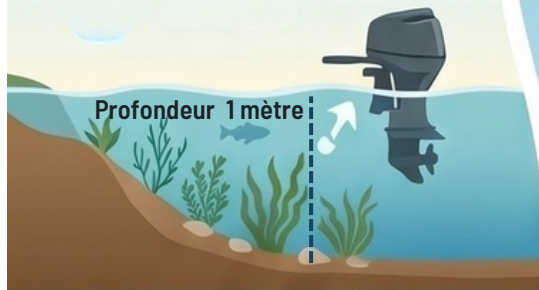
Adopté en AGA le 27 mai 2026

## Protection du lac et de l'écosystème

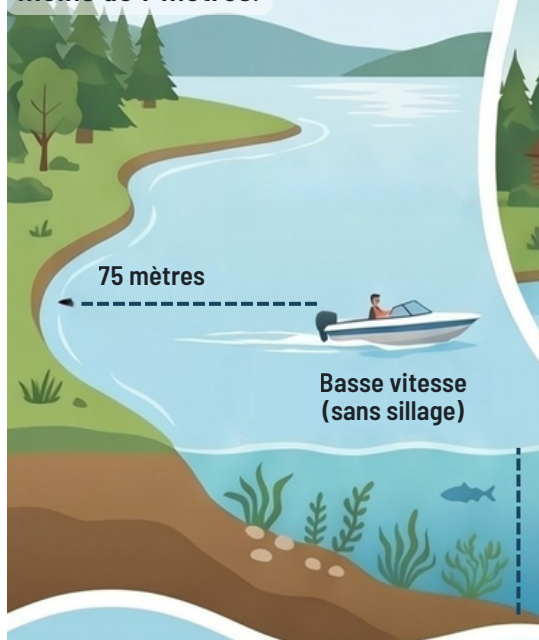
Obligation de lavage de  
toute embarcation  
motorisée ou non  
motorisée



À une profondeur de moins  
d'un mètre : moteur éteint ou  
relevé



Navigation basse vitesse en tout  
temps : à l'intérieur de 75 mètres  
de la rive et dans une profondeur de  
moins de 7 mètres.



## Respect, courtoisie et sécurité



Priorité aux usagers vulnérables :  
cédez le passage aux nageurs et  
embarcations non motorisées.



Visibilité des nageurs :  
bouée ou casque visible  
obligatoire, rester à  
< 75 mètres de la rive.



Respect de la quiétude :  
évités la musique forte  
et le bruit

## Horaires et Vitesses autorisées



De 9 h au coucher du soleil



Activités de remorquage (ski,  
tube) permises à > 75 mètres  
de la rive. Vitesse maximale :  
60 km/h.



Avant 9 h et après  
le coucher du soleil



Navigation libre à basse  
vitesse uniquement.  
Maximum : 20 km/h



Navigation à maximum 60 km/h  
(>75m), éviter virages serrés  
prolongés.

## Interdictions Strictes



Interdiction des  
Ballasts (Wakeboats)



Interdiction du  
surf de vague

L'usage de ballasts et le surf de  
vague sont interdits partout sur  
le lac afin de protéger les berges

